



Accident non responsable indemnisation

Par **safaitquedalle**, le 14/01/2018 à 10:45

bonjour

j'ai eu un accident non responsable avec un véhicule qui m'a percuté à l'arrière.
La personne n'a pas voulu faire un constat sous prétexte qu'elle n'avait pas ses papiers sur elle.

Elle m'a communiqué un numéro de téléphone où je tombais toujours sur le répondeur.
j'ai relevé la plaque d'immatriculation et heureusement j'avais un témoin donc j'ai fait mon constat à l'assurance.

Mon assurance a envoyé un expert pour constater les dégâts
et après trois mois elle refuse de m'indemniser parce que elle ne retrouve pas le propriétaire du véhicule.

Quels sont mes droits dans cette situation ?

Merci par avance pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le 14/01/2018 à 12:06

Bjr

Avez vous porté plainte ?

Si une garantie dommages tous accidents a été souscrite, les dommages subis par le véhicule sont indemnisés par l'assureur. Si seule une garantie dommages collision (aussi dénommée tierce collision) a été souscrite, les dommages subis par le véhicule ne sont

indemnisés par l'assureur que si le responsable de l'accident est identifié mais n'est pas assuré.

Par **safaitquedalle**, le **14/01/2018** à **12:47**

bonjour

Merci pour votre réponse rapide.

Avez vous porté plainte ?

non

je suis au tiers

la réponse de mon assurance est:

nous ne parvenons pas a localiser le propriétaire du véhicule adverse dont les coordonnées nous ont été communiquées par les services de la préfecture. Nos courriers nous sont retournés par les services postaux avec la mention "destinataire inconnu à l'adresse".